

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Généralités

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre PMH VINICOLE/PMH EQUIPEMENTS ci-après dénommé « le Fournisseur » et la société cliente ci-après dénommée « le Client », sauf dispositions particulières contraires écrites et acceptées par le Fournisseur.

Nos clauses s'appliquent à l'intégralité des transactions futures intervenant entre le Fournisseur et le Client, même si la commande nous parvient par fax, mail, ou autre écrit sur lesquels nos conditions ne figurent pas. Sauf accord contraire et accepté de notre part, toute affaire traitée avec notre société emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Toute clause contraire ou réserve inscrite dans la commande du Client, et non acceptée préalablement par écrit par PMH VINICOLE/CWG EQUIPEMENTS, est réputée sans effet.

## 2. Ouverture de compte Clients

Préalablement à toute commande et afin que le Fournisseur puisse procéder à l'ouverture d'un « compte client » au bénéfice du Client, il appartient à ce dernier de lui transmettre le document « Ouverture de compte client » et les Conditions Générales de Ventes dûment signés, paraphés, datés et accompagnés du tampon commercial du Client.

## 3. Devis/Commande/Contrat

Sauf disposition contraire, la validité d'un devis est de 30 jours. Les offres et prix téléphoniques ne constituent pas un engagement de la part du Fournisseur si elles n'ont pas été confirmées par écrit. Les commandes/contrats qui nous sont transmis s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation. Celle-ci ne peut résulter que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande. Si un acompte de 30% est demandé, la commande n'engagera définitivement le Fournisseur qu'après encaissement dudit acompte.

La commande et l'accusé de réception exprime le consentement du Client de manière irrévocable : il ne peut donc l'annuler à moins d'un accord exprès et préalable du Fournisseur. Dans ce cas, le Client indemnisera le Fournisseur pour tous les frais engagés, et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent, notamment (coûts des suppléments demandés, remises en stock, frais de logistiques, frais administratifs), outre la perte de tout acompte perçu.

## 4. Documents

En raison des altérations pouvant exister du fait de leur représentation, les caractéristiques des articles (dimensions, poids, nuances de couleur, photographies, etc.) figurant sur nos catalogues et sur notre site Internet, n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle.

## 5. Prix

Tous nos prix figurant sur notre tarif/catalogue s'entendent hors taxes générales ou spéciales, hors emballage, hors frais de douane, départ entrepôt, TVA en vigueur en sus. Chaque nouveau tarif/catalogue annule et remplace l'édition précédente et rend caduque les spécifications techniques, prix, références et conditions de vente précédents.

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, celui de l'offre que nous émettons sur consultation du Client. Le prix mentionné sur la commande acceptée par le Fournisseur reste valable un mois. Lorsque la date de livraison ou de mise à disposition du bien convenue avec le Client excède un mois à compter de la commande, les spécifications techniques, prix, références et conditions de vente applicables seront ceux en vigueur à la date de livraison ou de la mise à disposition du bien.

Nous nous réservons le droit d'apporter à nos produits toute modification technique que nous jugerons opportune, même après réception de la commande, sans toutefois que les caractéristiques essentielles des articles commandés puissent en être affectées.

Frais d'emballage et livraison Sauf condition particulière convenue avec le Client, les emballages sont toujours facturés au Client et ne sont pas repris par le Fournisseur. En cas de livraison du produit au Client, il sera facturé une participation aux frais de transport et d'emballage, calculée en fonction du volume, du poids, du conditionnement des marchandises, du mode de transport.

Pour l'étranger, la tarification est calculée en fonction du volume, du poids, du conditionnement des marchandises, du mode de transport, des taxes et des conditions douanières, les taxes et frais de douanes étant également à la charge du client.

## 6. Conditions de règlement

Les factures sont payables comptant, sans escompte, à l'enlèvement ou à la livraison, sauf accord particulier entre les parties. Seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut complet paiement à notre égard. En cas de livraison partielle, l'absence de livraison complémentaire ou le report de celle-ci ne peut retarder le paiement des produits déjà livrés.

Clause de déchéance de terme : si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviennent caduques en cas de retard de règlement.

Non-paiement d'une facture Aucune contestation sur la quantité ou la qualité des produits vendus, ou sur un libellé ou un montant figurant sur la facture, ne peut autoriser le non-paiement d'une facture à son échéance.

Le client ne peut invoquer quelque cause que ce soit pour refuser le respect des échéances de paiement, notamment les dépassements du délai ou les événements mettant en jeu notre garantie.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance nous autorise à suspendre la livraison de toutes les commandes en cours du Client et rend immédiatement exigibles toutes nos créances envers lui, sans formalité préalable.

Le non-paiement partiel ou total d'une échéance rend exigibles des intérêts de retard sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour participation aux frais de recouvrement conformément à l'article L441-6-I du Code de commerce.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, il sera dû en outre une somme correspondant à 10 % du montant total de ladite facture à titre de clause pénale.

Dans le cas où le contrat de vente prévoit un règlement par traites ou à échéance :

- le non-retour de celles-ci avec acceptation et domiciliation dans un délai de sept jours,
- le non-respect d'une échéance quelconque de paiement,
- la vente, cession, ou mise en nantissement par notre client de son fonds de commerce, entraînant, de plein droit, si bon semble au Fournisseur, et sans mise en demeure,

- soit : la déchéance du terme, et, en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute livraison,
- soit : la résiliation de l'ensemble des contrats en cours avec attribution des acomptes perçus au profit du Fournisseur.

Lorsque le crédit du Client se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'une prestation, d'exiger du Client les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché. Toute réclamation sur le montant d'une facture n'est prise en compte que si elle nous est adressée par écrit dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture.

## 7. Livraison

Les Parties pourront convenir soit d'une date de livraison du produit chez le Client, soit d'une date de mise à disposition du produit dans nos locaux.

En cas d'absence du Client lors de la livraison, la livraison sera renouvelée une seconde fois, à la charge du Client.

Dans tous les cas où le Client ne réceptionnerait pas ou ne viendrait pas retirer le produit à la date convenue, il lui sera facturé des frais de gardiennage d'un montant de 5 € HT par jour et par palette jusqu'à la prise de possession effective du produit par le Client.

Réception : Le Client est tenu de procéder, dès réception, à une vérification minutieuse du produit. A défaut de réserve dans un délai de 4 jours ouvrables, le produit sera réputé conforme au contrat.

Transfert des risques et de la garde : Les opérations de chargement des produits sont effectuées par celui qui fait circuler le véhicule. Dans tous les cas, les opérations de déchargement des produits au lieu de livraison sont assurées sous la responsabilité du Client, quelle que soit la participation apportée à celles-ci par notre chauffeur ou par le chauffeur du transporteur affrété par nos soins. La garde des produits vendus est également transférée au transporteur, qu'il soit affrété par nos soins ou par le Client, avant chargement dans nos entrepôts. Elle passe ensuite au Client à l'arrivée des produits dans ses entrepôts ou son chantier, avant déchargement.

Installation, mise en service : Sauf accord contraire, elles sont effectuées par le Client, sous sa seule responsabilité et selon les règles de l'art.

Délais : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de commande, ni paiement différé. La force majeure, la guerre, les grèves, les lock-out, les barrages routiers, les épidémies, le manque de matières, les incendies, inondations, accidents d'outillage et toutes autres causes fortuites entraînant une rupture de l'approvisionnement des produits auprès de nos fournisseurs, nous déchargent de l'obligation de fournir dans les délais initialement prévus les produits concernés. Si l'événement vient à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente que nous avons conclu avec le Client peut être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

## 8. Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons expressément la propriété des produits vendus jusqu'au jour de leur paiement complet et effectif. En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, le Client nous reconnaît le libre accès à ses locaux pour nous permettre de dresser ou faire dresser un inventaire de nos produits en sa possession puis, si aucune procédure collective n'est ouverte à son encontre, pour reprendre ou faire reprendre les produits impayés par tous moyens, sans formalité préalable.

## 9. Propriété Intellectuelle

Les études, catalogues, plans, clichés, photographies, dessins ou documents remis ou envoyés par nous-même demeurent notre propriété. Tous les droits d'exploitation, de reproduction et de diffusion sont exclusivement réservés. Ces documents ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelques motifs que ce soit par le Client (Loi n°92-597 du 1 juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle). Le Client prend la responsabilité et accepte de nous indemniser de toutes les conséquences des contestations formulées par des tiers concernant la propriété industrielle des modèles et plans transmis par lui.

Conformément aux lois en vigueur, il est interdit au Client ou autres personnes concernées, sous peine de poursuites, de reproduire en totalité ou en partie nos marques, modèles et publicités, qu'il aura achetés ou aura vus. Il est également interdit de transmettre à des tiers des informations permettant la reproduction partielle ou totale de ces signes distinctifs, auquel cas ils se rendraient coupables de complicité du délit de contrefaçon.

Les marques et logos **OENOPOMPE**, **OENOLOB**, **OENOTELEC**, **OENOFLEX** ; **SMARTLUX**, **SMARTFLEX** de PMH VINICOLE/PMH EQUIPEMENTS sont des marques déposées.

## 10. Garantie

Tous les produits de PMH VINICOLE/CWG Équipements sont garantis un (1) an, pièce, main d'œuvre et déplacement. Des garanties différentes peuvent être appliquées et seront indiquées, le cas échéant, sur la commande acceptée.

## 11. Retour de produits

Aucun retour de produits ne peut être effectué par le Client sans notre accord préalable. Cet accord ne peut être donné qu'à titre exceptionnel, dans un délai maximum de trois mois à compter de la livraison des produits, à condition que les produits soient à l'état de neuf. Les produits doivent être retournés à notre magasin aux frais exclusifs du Client. La reprise des produits s'effectue au prix d'achat facturé diminué d'une décote, dont le montant est communiqué au Client dans notre autorisation de retour, et prend la forme d'un avoir.

## 12. Résolution du contrat

La vente est résolue de plein droit et sans autre formalité qu'une simple mise en demeure adressée au Client et restée infructueuse pendant plus de huit jours, en cas de non-paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi qu'en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations prévues dans les présentes conditions générales de vente.

## 13. Informatique et Libertés

Le Client est informé que PMH VINICOLE/PMH EQUIPEMENTS collecte des données personnelles et enregistre lors de la consultation du site internet des cookies.

Les conditions et modalités du traitement réalisé par PMH VINICOLE/PMH EQUIPEMENTS sont définies dans le document intitulé *Politique de protection des données personnelles*, consultable sur le site internet à l'adresse suivante : [www.pmh-vinicole.fr](http://www.pmh-vinicole.fr).

## 14. Clause attributive de compétence

En cas de contestation, seul le Tribunal de commerce de LYON est compétent, même en cas de pluralité de défendeurs, ou d'appel en garantie. La loi française est seule applicable.